

R A P P O R T
D'ACTIVITÉ
2025



www.usesa.fr



EAU POTABLE



SOMMAIRE

- LE SYNDICAT p.2 à 8
- FAITS MARQUANTS 2025 p.9 à 8
- PATRIMOINE p.9
- QUALITÉ DE L'EAU p.11
- PROTECTION ET PRÉSERVATION
DES RESSOURCES p.13 & 14
- ACTIONS DE SENSIBILISATION ET
DE COMMUNICATION p.15 & 16

- DONNÉES FINANCIÈRES p.17
- FUITES APRÈS COMPTEURS p.18
- PROTECTION INCENDIE p.18
- PERSPECTIVES 2026 p.19

ANNEXES p.20 à 29

EDITO



Voici le rapport d'activités 2025 de l'USESA. Ce rapport est d'abord destiné aux collectivités adhérentes, qui ont confié la gestion de l'eau potable à l'USESA, et qui doivent le présenter à leur conseil avant la fin de l'année. L'USESA souhaite aussi que ce rapport d'activité

soit largement partagé : il sera envoyé à toutes les mairies pour être mis à disposition de tous les habitants. Il sera également mis en ligne sur le site internet de l'USESA, et accessible à tous.

En 2025, l'USESA poursuit la restructuration de son réseau avec le raccordement de communes encore isolées de ce réseau à Coincy et Brécý, et l'année prochaine à Marolles.

Le renouvellement des canalisations les plus usagées, la réhabilitation des ouvrages vieillissants sont toujours déterminés par la bonne gestion du patrimoine de l'USESA.

L'eau distribuée par l'USESA est partout conforme aux normes de potabilité sanitaire définies par l'ARS. Mais la teneur réglementaire de certaines molécules est parfois dépassée, ce qui conduit l'USESA à étudier la mise en place d'installations de traitement pour abaisser cette teneur à Fère en Tardenois et à Chézy sur Marne. Les travaux commenceront à Fère en Tardenois en 2026.

Après la décision prise en 2024 de conserver le mode de gestion par Délégation de Service Public, l'année 2025 est occupée par la construction et le lancement de l'appel d'offre, qui aboutit au choix du futur délégataire, effectué début 2026.

Ce nouveau contrat est attribué à Veolia et s'appliquera dès la toute fin 2026 à Villers-Cotterêts, puis au début de 2028 à l'ensemble de l'USESA.

Le choix a été fait que ce nouveau contrat de délégation soit mis en œuvre par une société dédiée à ce contrat, créée à cet effet. L'objectif de cette décision est d'avoir un fonctionnement plus transparent et plus aisément contrôlable.

Des discussions en vue de l'adhésion de nouvelles communes à l'USESA ont aussi lieu en 2025 : elles aboutissent à l'accueil de quatre communes au 1^{er} janvier 2026, Villiers Saint Denis, Chéry-Chartreuve, Mont Saint Martin et Ville Savoye, et à l'adhésion de Beugneux au 1^{er} janvier 2027.

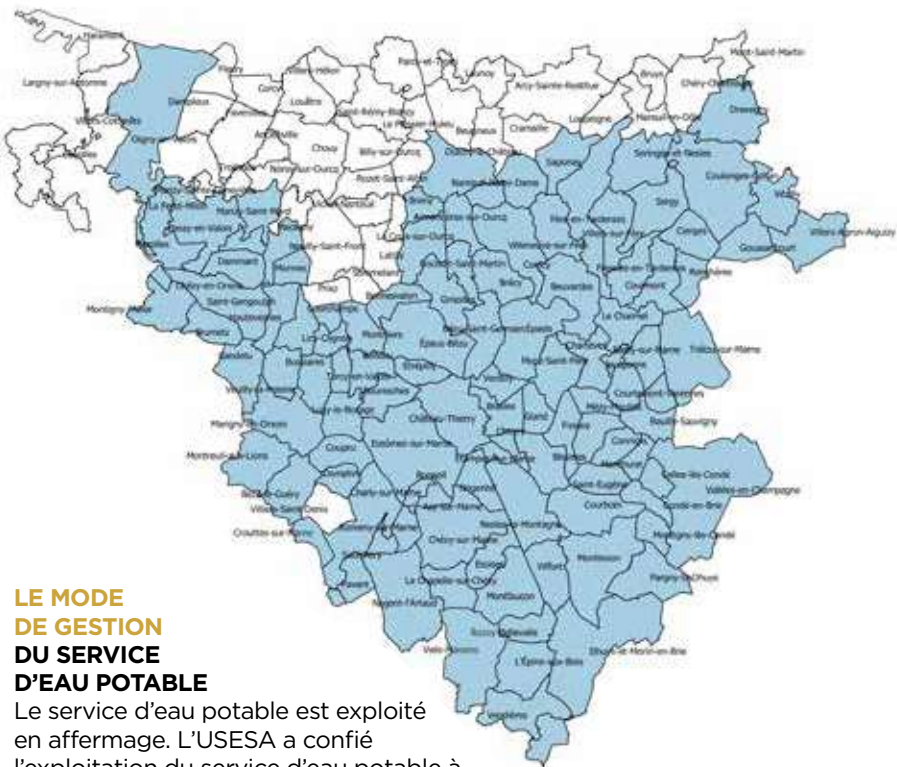
Vous le voyez, l'année est bien remplie : ce rapport présente en détail cette activité de l'USESA en 2025, sur les plans administratif, technique, économique et financier. Au service de la mission que lui assignent ses élus : fournir en permanence à tous ses abonnés une eau de qualité en quantité suffisante.

Début 2026, le renouvellement des mandats municipaux implique celui du comité syndical : un grand merci pour leur engagement à tous les délégués, et plus particulièrement à ceux dont le mandat auprès de l'USESA n'est pas renouvelé. Bonne lecture !

Hugues DAZARD
Président de l'USESA

Le Syndicat

Le territoire de l'USESA s'étend sur 109 communes comme en 2024.



LE MODE DE GESTION DU SERVICE D'EAU POTABLE

Le service d'eau potable est exploité en affermage. L'USESA a confié l'exploitation du service d'eau potable à la Société Veolia Eau.

Le contrat actuel a été signé le 27 février 2013 avec effet au 1^{er} mars 2013 pour 108 communes. La durée de ce contrat est de 15 ans soit jusqu'au 29 février 2028. L'avenant n°13 a été signé le 18 décembre 2025 suite à la délibération du 17 décembre 2025.

Cet avenant prend en compte la suppression d'ouvrages, la modification d'ouvrages, l'ajout de nouvelles installations, l'adhésion de 4 communes au 1^{er} janvier 2026, modalités concernant la redevance de performance, l'analyse de pesticides.

Cet avenant a abouti à une baisse de la part variable de 0.0071 € HT/m³.

Un contrat spécifique a été signé le 14 novembre 2016 pour le territoire de la commune de Villers-Cotterêts pour un effet au 21 décembre 2016.

Ce contrat d'une durée de 10 ans prendra fin le 20 décembre 2026.

Aucun avenant n'a été signé en 2025.

LES POINTS D'ACCUEIL

USESA

4 bis, avenue Gustave Eiffel
02400 CHATEAU-THIERRY

Accueil du public :
9h/12h et 13h30/17h

Tél. 03.23.71.02.80
contact.eau@usesa.fr
www.usesa.fr

VEOLIA EAU

rue Gustave Eiffel
02400 CHATEAU-THIERRY

Accueil du public :
8h/12h et 13h30/17h30

Tél. 09.69.36.72.61
(7 jours sur 7 - 24h/24)
www.veoliaeau.fr

2025

Les chiffres clés

• 82 491 habitants desservis	• 6 ressources d'eaux souterraines industrielles
• 75 réservoirs d'une capacité de 3 2 174 m³	• 38 021 abonnés
• 29 ressources d'eaux souterraines	• 1 392.63 km de réseau (hors branchements)
• 1 ressource d'eau de surface	• 3 748 594 m³ d'eau vendus et 523 419 m³ d'eau industrielle vendus

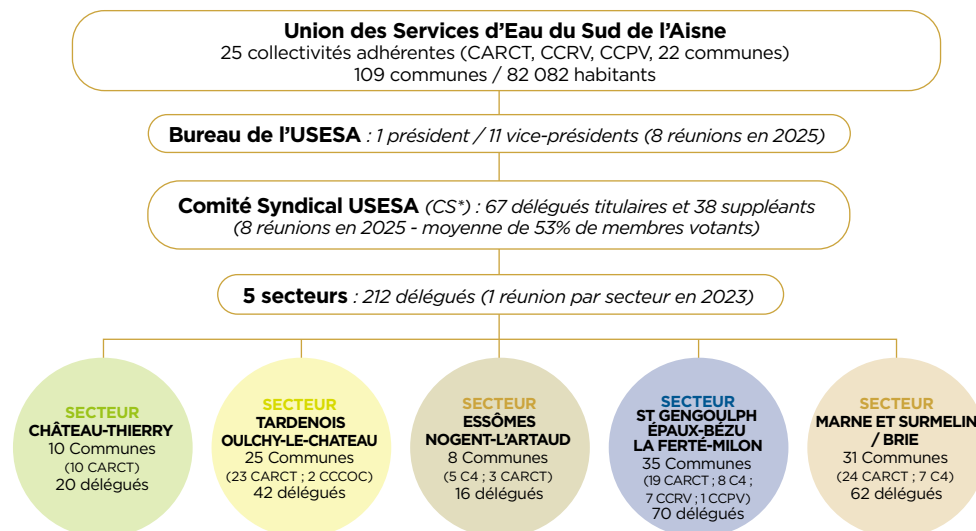
3

TABLEAU DES INDICATEURS DE SERVICE (selon le décret n°2007-675 du 2 mai 2007)

INDICATEURS DESCRIPTIFS DU SERVICE	2024	2025
Estimation du nombre d'habitants desservis	82 491	82 082
Prix T.T.C du service pour 120 m³ (toutes redevances et taxes comprises)	3.20€ TTC m³ 01/01/24 3.20€ TTC m³ 01/01/25	3.20€ TTC m³ 01/01/25 3.20€ TTC m³ 01/01/26
Délai maximal d'ouverture des branchements pour les nouveaux abonnés défini par le service	1 Jour	1 Jour
INDICATEURS DE PERFORMANCE	2024	2025
Taux de conformité bactériologique	99.7 %	100.00 %
Taux de conformité physico-chimique	91.2 %	93.1 %
Indice de connaissance et de gestion du réseau AEP	109/120	109/120
Rendement du réseau AEP	77.6%	80.8 %
Indice linéaire des volumes non comptés	2.25 m³/j/km	1.91 m³/j/km
Indice linéaire de perte en réseau	2.17 m³/j/km	1.84 m³/j/km
Taux moyen de renouvellement du réseau AEP	1.31 %	1,30 %
Indice d'avancement de la protection de la ressource	90.00 %	99.50 %
Montant des abandons de créances ou des versements à un fond de solidarité	0.00025 €/m³	0.00016 €/m³
Taux d'occurrence des interruptions de service non programmées	5.60 u/1000 abonnés	5.89 u/1000 abonnés
Taux de respect du délai maximum d'ouverture des branchements pour les nouveaux abonnés	100 %	100 %
Taux d'impayé sur les factures d'eau de l'année précédente	3.00 %	2.84 %
Taux de réclamation écrite	1.25 u/1000 abonnés	2.16 u/1000 abonnés
Durée d'extinction de la dette	2.57 années	2.08 années

L'ORGANISATION DU SERVICE

L'Union des Services d'Eau du Sud de l'Aisne (USESA) est un syndicat mixte fermé comprenant 3 EPCI et 22 communes. Ses compétences recouvrent la production, le traitement, le transfert, le stockage et la distribution de l'eau potable.



Les comptes rendus et les délibérations sont disponibles sur le site de l'USESA www.usesa.fr. durant une année.

1 délégué titulaire pour 1 500 habitants + 1 pour la fraction restante
1 délégué suppléant par tranche de 1 à 3 délégués titulaires pour les EPCI
1 délégué titulaire et 1 délégué suppléant pour les communes

10 COMMISSIONS THÉMATIQUES

Chaque Vice-président a en charge une ou plusieurs commissions thématiques (21 réunions en 2025).

COMMISSION	ÉLU(E)(S) EN CHARGE	NB DE RÉUNION
Examen des offres	Hugues DAZARD	6
Administration Générale	Maryse HERNANDEZ	1
Finances	Nelly TRICONNET	2
Travaux	Jacques GEBKA Michel MATHIS Didier BANDRY	2
Patrimoine	Jean-Luc MAGNIER	
Protection de la ressource en eau	Eric MANGIN	1
Délégation de Service Public	Nelly TRICONNET Jacques GEBKA	5
Communication/ classes d'eau/ coopération décentralisée	Philippe MARCHAL	1
Défense incendie	Martine ROMÉLOT	1
Solidarité eau/ Fuite après compteur	Dominique CANTOT	2

LA COMMISSION CONSULTATIVE DES SERVICES PUBLICS LOCAUX

Deux réunions de la Commission Consultative des Services Publics Locaux ont eu lieu en 2025.

• 11 juin 2025 :

- Visite d'un captage d'eau souterraine et de l'usine de traitement associée
- Présentation du marché de Délégation de Service Public pour la production et la distribution de l'eau potable sur le territoire de l'USESA
- Questions diverses

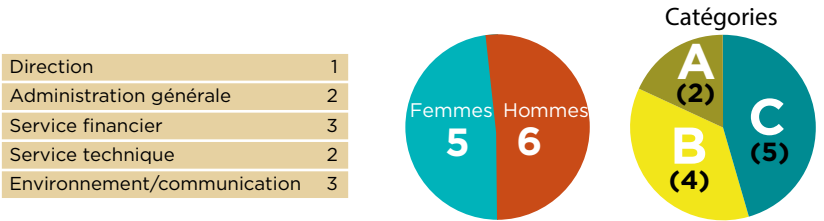
• 24 novembre 2025 :

- Présentation du rapport annuel 2024 du délégataire
- Présentation du rapport annuel sur le prix et la qualité du service d'eau et du rapport d'activités 2024 de l'USESA

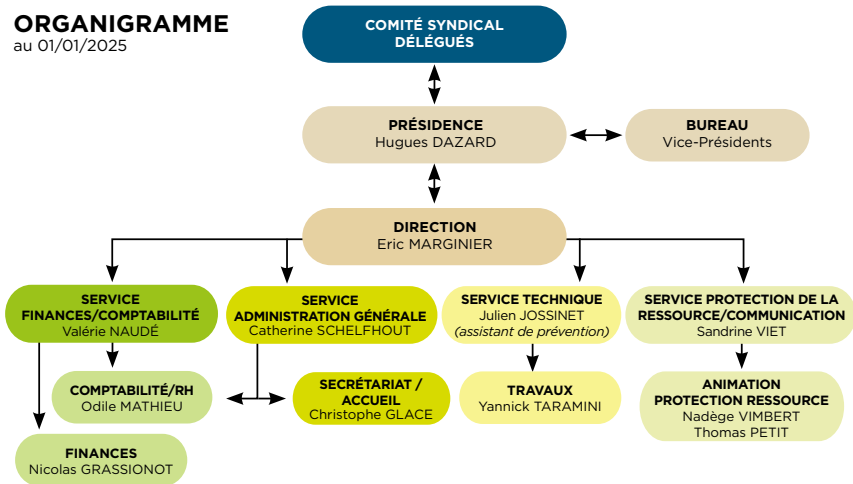
Le rapport d'activités 2025 de la Commission Consultative des Services Publics Locaux a été présenté au comité syndical du 17 février 2025.

RÉPARTITION DU PERSONNEL

Fin 2025, l'effectif de l'USESA compte 11 agents pour 10,7 équivalents Temps Plein.



ORGANIGRAMME au 01/01/2025



2025

Les faits marquants

- Lancement de la procédure relative à la délégation de service public pour la production et la distribution de l'eau potable sur le territoire de l'USES A
- Sécurisation pour l'approvisionnement des communes de Bréc y et de Coincy
- Réservoir de Courtemont-Varennes entièrement réhabilité
- Plus d'1 km de canalisations renouvelées à Essômes-sur-Marne
- Nouveau contrat protection de la ressource en eau potable signé avec l'Agence de l'Eau Seine Normandie
- Etude pour la construction d'une usine de traitement des pesticides à Fère-en-Tardenois
- Etude pour la construction d'une usine de traitement des pesticides à Chézy-sur-Marne
- Etude de faisabilité pour l'implantation de cultures à Bas Niveaux d'Intrants
- Etude pour l'interconnexion de la commune de Marolles
- Programme Solidarité Eau

5

LANCEMENT DE LA PROCÉDURE RELATIVE À LA DÉLÉGATION DE SERVICE PUBLIC POUR LA PRODUCTION ET LA DISTRIBUTION DU SERVICE D'EAU POTABLE SUR LE TERRITOIRE DE L'USES A

Le service public de l'eau potable de l'USES A est actuellement géré au travers de 2 contrats : un premier sur le territoire communal de Villers-Cotterêts pour la période du 21/12/2016 au 20/12/2026 et un second sur 108 communes hormis Villers-Cotterêts du 01/03/2013 au 29/02/2028. Comme présenté dans le rapport d'activité de l'année 2024, l'étude approfondie sur le choix du futur mode de gestion a été exposée aux élus du comité syndical qui ont délibéré pour retenir le mode de gestion de la Délégation de Service Public. En 2025, pour faire suite à cette décision, une procédure respectant le Code de la commande publique relative à la Délégation de Service Public pour la production et la distribution de l'eau potable sur le territoire de l'USES A a été lancée. Le marché a été mis en ligne le 03 mai 2025 pour une remise des offres fixée au 25 juillet 2025. En 2025, les élus ont étudié et négocié les offres déposées afin de les présenter au comité syndical de début 2026.

Les caractéristiques du cahier des charges du contrat sont les suivantes :

Durée :

Le contrat prend effet à compter du 21 décembre 2026. La durée du contrat est de 15 ans et 10 jours, avec un contrat en deux phases :

- La première phase du contrat, d'une durée de 14 mois et 8 jours, concerne uniquement le territoire de Villers-Cotterêts à compter du 21 décembre 2026 jusqu'au 29 février 2028 ;
- La seconde phase d'une durée de 13 ans et 10 mois, concerne l'intégralité du territoire, à compter du 1er mars 2028 jusqu'au 31 décembre 2041.

A partir du 1^{er} mars 2028, un seul contrat de DSP sera effectif sur le territoire de l'USES A.

La durée du contrat sur 15 années se justifie par d'importants travaux neufs (ilots concessifs) et de renouvellement à réaliser :

- Mise en place de la télérelève sur les communes de Villers-Cotterêts, Breny, Pavant, Viels-Maisons, Crouettes-sur-Marne, Sergy, Courmont, Coincy et Bréc y ;
- Suppression d'une partie des branchements en plomb sur le territoire (225 u/an pendant les 8 premières années de la seconde phase soit un total de 1 800 branchements en plomb renouvelés) ;
- Géoréférencement des canalisations et des branchements en classe A ;
- Installation de panneaux photovoltaïques (ou installation de panneaux solaires) sur des ouvrages ;
- Mise à jour annuelle de la modélisation hydraulique du réseau ;
- Installation de pré-localisateurs de fuites d'eau sur le réseau (400 fixes ou 100 mobiles) ;
- Etude et mise en œuvre de système d'accès sécurisé à l'ensemble des sites.

Missions principales du titulaire :

L'USES A confie au Déléguataire le soin exclusif d'assurer la gestion du service public d'eau potable, comprenant notamment :

- L'obligation pour le délégataire d'assurer le service public de production et de distribution d'eau potable aux abonnés à l'intérieur du périmètre ;

- L'obligation pour le Déléguataire d'assurer les relations du service avec les abonnés et usagers (accueil des usagers, mise en œuvre de la politique sociale décidée par l'USES A...) ;
- L'obligation pour le Déléguataire, pendant la durée du contrat, d'exploiter les ouvrages et installations du service conformément aux réglementations en vigueur et d'en assurer le fonctionnement, la surveillance, l'entretien et la maintenance, et les renouvellements ;
- L'obligation de percevoir pour le compte des différents organismes concernés auprès des abonnés du service concédé, en contrepartie du service fourni, les sommes correspondantes aux éléments de tarification.

Mise en place d'une société dédiée :

Pour faciliter le contrôle des engagements et la transparence financière : création d'une société dédiée ad hoc au contrat. Dès la création de la société dédiée, celle-ci sera substituée immédiatement au candidat retenu. Cette société dédiée permettra d'avoir une transparence des coûts propres au contrat ainsi que les coûts avec la société mère. Le contrôle fait par l'USES A sera renforcé. Le délégataire aura un nom propre à ce service d'exploitation et véhiculera une image locale.

Sobriété hydrique :

Mise en œuvre des moyens nécessaires pour accompagner cet impératif de sobriété hydrique, selon les engagements et dispositifs suivants :

- Amélioration du rendement du réseau,
- Actions de sensibilisation des usagers visant à modifier leurs usages et à réduire leur consommation,
- Création d'un observatoire de l'eau avec analyse des consommations par unité de distribution et par catégorie d'abonnés,
- Dispositif de consultation incitatif à la baisse des volumes facturés,
- Dispositif social et environnemental de tarification progressive selon des tranches de consommations.

Clause sociale :

- Au minimum 3% d'heures d'insertion du volume total d'heures travaillées.

Indicateur de performance :

- Rendement global de 86.5 % à la fin du contrat,
- Indice linéaire de perte global inférieur à 1.5 m³/km/j,
- Rendement par UDI supérieur à 75 %,
- Indice linéaire de perte par UDI inférieur à 2 m³/km/j,
- Recherche de fuite.

Finances :

La valeur estimée de la concession de délégation de service public est de 115 000 k€ HT.

Le comité syndical de l'USES A délibérera sur le choix du délégataire retenu en février 2026.

Faits marquants

RÉSERVOIR DE COURTEMONT-VARENNES ENTIÈREMENT RÉHABILITÉ

Compte tenu de sa capacité de stockage importante de 900 m³ et de sa zone de distribution couvrant l'intégralité de la partie Est de la Vallée de la Marne (Courtemont-Varennnes, Mézy-Moulins, Jaulgonne, Le Charmel, Barzy sur Marne, Passy sur Marne, Trélou sur Marne et Reuilly-Sauvigny), il fait partie des réservoirs principaux du réseau de distribution de l'USESA.

Il s'agit d'un réservoir semi-enterré composé de 2 cuves d'une capacité de 450 m³ chacune et construit dans les années 1960. L'eau l'alimentant provient de la prise d'eau en Marne.

Les travaux de réhabilitation portent principalement sur la réfection de l'étanchéité intérieure et extérieure des cuves et de la toiture, la reprise des désordres observés sur le génie civil et la mise aux normes des équipements de sécurité.

Ces travaux sont réalisés par l'entreprise RESINA et ont démarré le 31 mars 2025.

La maîtrise d'œuvre est assurée par l'USESA. La réhabilitation s'élève à 345 000 € HT comportant une aide de l'Agence de l'Eau Seine Normandie de 138 000 €.



SÉCURISATION POUR L'APPROVISIONNEMENT DES COMMUNES DE COINCY ET BRÉCY

L'opération consiste en l'interconnexion de secours des communes de Coincy et de Brécly à partir de l'Unité de Distribution (UDI) de Fère en Tardenois. Les communes de Coincy et Brécly étaient alimentées par la source de la Poterie et le forage des Brulis pour Coincy et le forage des Martelets pour Brécly. Compte tenu des coûts de réhabilitation nécessaires, de la mauvaise qualité de l'eau prélevée et d'une réglementation difficilement applicable au site, la source de la Poterie va être abonnée.

Compte tenu du très faible débit d'exploitation possible du captage et de l'état de vétusté du réservoir de Brécly, le captage des Martelets ainsi que le réservoir vont être abandonnés. Le captage des Brulis alimentera donc les communes de Coincy et Brécly avec un secours à partir des captages de Fère en Tardenois.

Cette opération concerne la pose d'un linéaire d'environ 4.8 km, sachant qu'une partie du réseau déjà existant est utilisé. La maîtrise d'œuvre est confiée au groupement Suez consulting/IBTP et les travaux à l'entreprise Eurovia Picardie.



ETUDE POUR LA CONSTRUCTION D'UNE USINE DE TRAITEMENT DES PESTICIDES À CHÉZY-SUR-MARNE

Depuis 2021, la recherche des métabolites de chloridazone montre la présence de ces molécules à des valeurs dépassant les normes réglementaires de 0.1µg/L en eau distribuée. Ces molécules n'étant plus utilisées, aucune solution préventive n'est possible pour faire baisser les taux de pesticides. Ces captages desservent principalement l'Unité de Distribution (UDI) d'Essômes sur Marne et une partie de l'UDI de la Brie soit environ 4 500 abonnés. Ce traitement complètera celui de la filière existante de défermentation et démanégerisation. L'implantation sera réalisée sur les emprises disponibles autour de l'usine existante.

ETUDE DE FAISABILITÉ POUR L'IMPLANTATION DE CULTURES À BAS NIVEAU D'INTRANTS

L'USESA a déposé, pour financement, auprès de l'Agence de l'Eau Seine Normandie (AESN) un marché d'étude de faisabilité pour l'implantation de cultures à Bas Niveau d'Intrants. L'objectif principal de cette étude est de faire évoluer durablement les pratiques agricoles vers des cultures économes en intrants et de pouvoir développer des filières durables dans le but de la préservation de la ressource en eau. L'USESA a proposé d'étendre la surface d'étude à des collectivités voisines afin de disposer d'un territoire plus vaste sur lequel le développement de filières pourrait être pérenne. Les compétences des collectivités aussi bien dans le domaine de l'eau potable que de la connaissance et de l'économie du territoire pourront être mises à profit.

8 collectivités ont répondu favorablement à cette participation au projet : Communauté de Communes de la Brie Champenoise, Communauté de Communes du Canton de Charly sur Marne, Communauté de Communes du Canton d'Oulchy-le-Château, Communauté de Communes des Lisières de l'Oise, Communauté de Communes du Pays de Valois, Communauté de Communes Retz en Valois, Syndicat des Eaux du Soissonnais et du Valois, Communauté d'Agglomération de la Région de Château-Thierry. Les chambres d'agriculture seront également parties prenantes du projet. Cette étude pourra démarrer dès l'acceptation du dossier par l'AESN.

PLUS D'1 KM DE CANALISATION RENOUVELÉES À ESSÔMES-SUR-MARNE

Les travaux sont réalisés route de Bouresches (Hameau de Vaux) et route Hector Papelard (Hameau de Monneaux).

Un linéaire de 1020 mètres a été renouvelé ainsi que 34 branchements ; Les contraintes de ce chantier, terminés en 2025,

résultent de la présence de nombreux réseaux (GRDF, Enedis, Télécom...), la traversée de la RD 1003 ainsi que le passage de ponts sur cours d'eau.



7

NOUVEAU CONTRAT TERRITORIAL DE PROTECTION DE LA RESSOURCE EN EAU SIGNÉ AVEC L'AESN

Depuis 2010, l'USESA s'est engagée dans des actions de protection de la ressource en eau sur les Aires d'Alimentation de Captages (AAC). Pour cela, des contrats successifs sont établis avec l'Agence de l'Eau Seine Normandie (AESN) et l'USESA. Ce sont des outils de programmation pluriannuelle qui engagent la collectivité dans des actions de protection de la ressource en eau pour la durée du programme de l'AESN, soit 6 ans. Le 12ème programme de l'Agence de l'eau couvre la période 2025-2030. Un nouveau contrat a donc été établi et signé pour cette durée.

L'animation de ce contrat est aidée par l'AESN à hauteur de 80% des salaires bruts chargés ainsi que d'un forfait de fonctionnement. 350 heures (2.3 Equivalent Temps Plein) sont consacrées mensuellement aux actions du contrat. Les thématiques principales des actions du contrat sont les suivantes :

- Elaboration des études d'Aires d'Alimentation de Captages (AAC)
- Mise en œuvre des plans d'actions agricole et non agricole
- Développement des Paiements pour Services Environnementaux (PSE)
- Gestion du foncier
- Sensibilisation, communication et formation
- Sobriété en eau et adaptation au changement climatique
- Suivi et évolution des pressions/milieus sur les AAC
- Intégration de la protection de la ressource en eau dans la politique de la collectivité.

ETUDE POUR LA CONSTRUCTION D'UNE USINE DE TRAITEMENT DES PESTICIDES À FÈRE-EN-TARDENOIS

La présence de métabolites de chloridazone à des valeurs dépassant les 0.1µg/L implique la nécessité de d'un traitement des pesticides. Le comité syndical de l'USESA a donc décidé de compléter le projet de réhabilitation de l'usine de production d'eau par la réalisation d'une usine de traitement des pesticides en mutualisant les opérations. Une étude a donc été réalisée afin de définir les travaux de construction d'une unité de traitement des pesticides. L'objectif est de traiter 120m³/h pour une durée de production de 20h/j soit un débit journalier de 2 400m³. Les pesticides seront traités par charbon actif en grain. En parallèle, une démarche AAC a été lancée afin de définir un plan d'actions pour préserver les trois ressources de Fère-en-Tardenois.

SOLIDARITÉ EAU

Depuis 2014, un dispositif d'aide au paiement des factures d'eau a été mis en place, le programme "Eau responsable". Ce programme s'inscrit dans le cadre des mesures en faveur de l'action sociale, instituées par le Contrat de Délégation de Service Public mis en œuvre au 1^{er} mars 2013 et modifié par les avenants n°1 du 12 mars 2014, n°3 du 17 décembre 2015 et n°11 du 4 décembre 2023.

Les conditions d'intervention sont fixées par le règlement intérieur institué le 19 décembre 2023.

- Bénéficiaires des aides

Abonnés en difficulté de paiement de leur facture d'eau pour cause de situation de précarité. L'USESA est alertée par le délégataire, les maires des communes, les Centres Communaux d'Actions Sociale (CCAS) ou l'abonné lui-même.

- Conditions d'attribution des aides

L'appréciation de l'aide est faite à l'examen du dossier indiquant :

- La situation sociale de l'abonné
- Le motif justifiant les difficultés de paiement
- L'état du compte abonné
- Son effort à contribuer au paiement de sa dette (échancier)

Le montant de l'aide porte exclusivement sur la part "eau potable" facturée par l'USESA et Véolia.

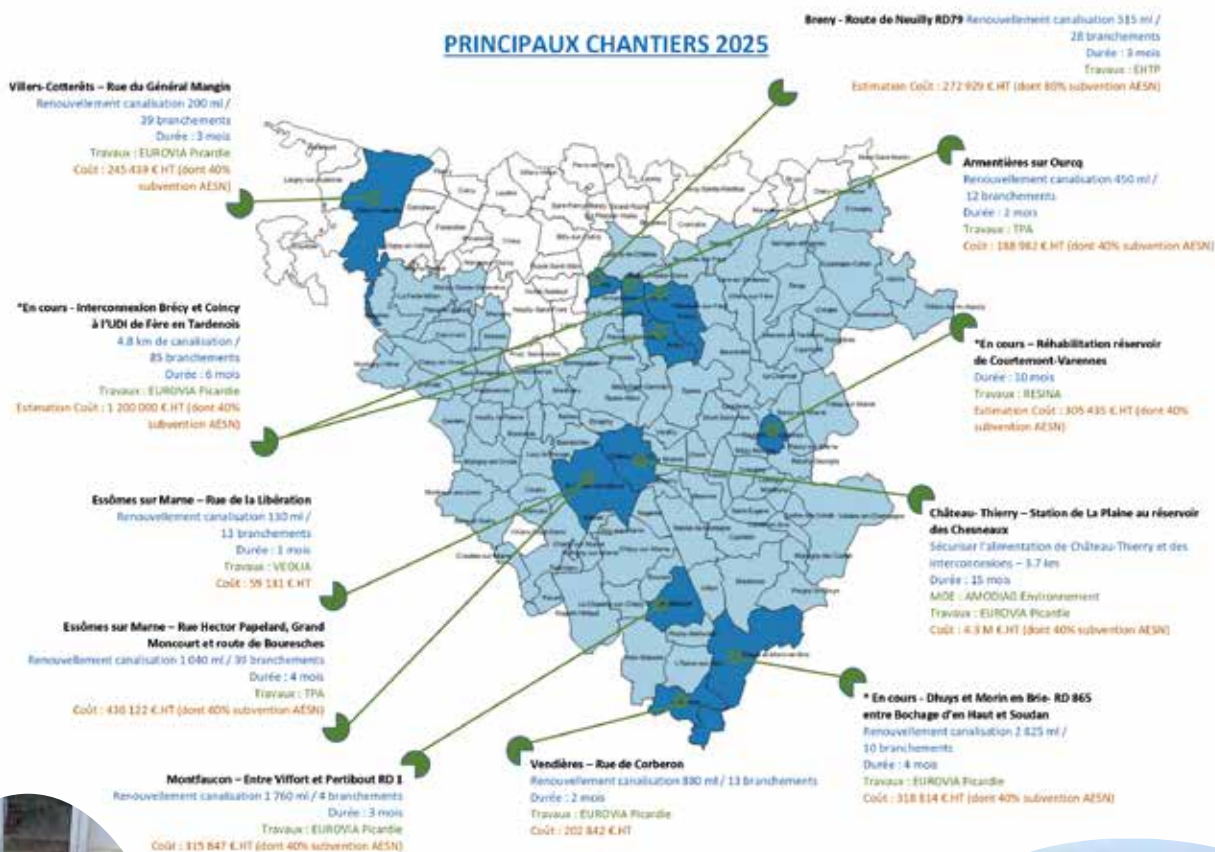
L'abonné ne peut recevoir qu'une aide par an.

En 2025, afin de promouvoir ce dispositif, des conventions entre l'USESA, le délégataire et des CCAS ont été signées. Elles visent à faciliter les transmissions d'informations entre les 3 signataires, à prévenir des situations de précarité par l'anticipation des impayés et à apporter une aide financière ponctuelle sur la part "eau potable".

ETUDE POUR L'INTERCONNEXION DE LA COMMUNE DE MAROLLES

L'opération concerne l'étude pour la réalisation des travaux d'interconnexion afin d'alimenter la commune de Marolles de façon permanente à partir de l'interconnexion entre la prise d'eau et la commune de Villers-Cotterêts. La commune de Marolles est actuellement alimentée par sa propre ressource qui est exploitée à un faible débit de l'ordre de 12m³/h. et présente des taux de molécules filles de chloridazone très supérieurs aux seuils réglementaires de 0.1µg/L.

PRINCIPAUX CHANTIERS 2025



VILLERS-COTTERÊTS

DHUY ET MORIN-EN-BRIE

ARMENTIÈRES-SUR-OURCQ

2025

Patrimoine

- Provenance de l'eau prélevée stable : 69% eau souterraine, 31% eau de surface
- Eau prélevée : 5 654 985 m³ d'eau prélevée
- Performance du réseau en hausse : Rendement : 80.8% - ILP : 1.84 m³/km/j - ILVNC : 1.91 m³/km/j
- Renouvellement des réseaux toujours important : 15.39 km de réseaux renouvelés

VOLUMES EN 2025

La synthèse des flux de volumes d'eau pour l'année 2025 est présentée en annexe 1.

RESSOURCES ET UNITÉS DE DISTRIBUTION

L'USESA utilise pour la distribution de l'eau 35 points de prélèvement d'eaux souterraines et 1 point de prélèvement d'eau de surface.

Volumes prélevés en 2025 : 5 654 985 m³

Volume prélevé par nature d'eau (m ³)	2024	2025	Répartition 2025
Total prélevé	5 679 031	5 654 985	100,00%
Eau de surface	1 832 918	1 775 487	31,4%
Eau souterraine	3 315 333	3 366 010	68,6%
Eau industrielle	530 780	513 488	

Le détail des prélèvements par captage est présenté en annexe 2.

RÉSERVOIRS : 74 SUR LE TERRITOIRE

La capacité des 74 réservoirs est de 32 044 m³. Le détail des réservoirs présents sur le territoire de l'USESA est présenté en annexe 3. Cette année, la capacité exacte des réservoirs a été réévaluée au cours des lavages.

GESTION PATRIMONIALE

Les installations d'eau potable sont construites et financées par le syndicat. La pérennité des ouvrages représente un enjeu fort avec des incidences financières lourdes.

- L'USESA met en œuvre une politique de gestion patrimoniale de ses installations.

SCHÉMA DE DISTRIBUTION

Le schéma de distribution d'eau potable détermine les zones desservies par le réseau de distribution (Loi LEMA de 2006, L2224-7-1 du CGCT).

Le schéma comprend un descriptif détaillé des ouvrages de transport et de distribution d'eau potable (Loi Grenelle 2 de 2010, L2224-7-1 du CGCT). Il est remis à jour chaque année sur la base du SIG (Système d'Information Géographique).

Ce descriptif est présenté en annexe 4.

RENOUVELLEMENT DES BRANCHEMENTS

Collectivité		2024	2025
	-Branchements plomb	22	3
	-Autres branchements	170	199
Total branchements renouvelés par la collectivité		192	202

RENOUVELLEMENT DU RÉSEAU

Travaux communaux → information à l'USESA

Pour rappel : il est demandé aux communes d'informer l'USESA de tout projet communal qu'il s'agisse de constructions, d'aménagements, de travaux de voirie... Dès la phase de préparation du projet communal, les communes doivent transmettre à l'USESA la note descriptive du projet, les documents d'urbanisme, les plans de situation de manière à vérifier :

- l'état de la canalisation et des branchements se situant sur l'emprise des futurs travaux,
- les possibilités de desserte en eau du projet communal,
- les conditions de financement des travaux d'eau potable.

Opérations d'urbanisme → consultation de l'USESA

Les collectivités doivent répondre sur les documents d'urbanisme aux infrastructures de viabilisation. L'avis de l'USESA doit être sollicité afin de répondre sur les conditions de desserte en eau du projet. L'USESA doit également être consulté pour les documents de planification d'urbanisme.

Programme de renouvellement

Un programme de renouvellement des réseaux est engagé chaque année.

- Le renouvellement pour l'année 2025 a atteint le taux de 1,11 % pour un montant de travaux de 7 526 182 € HT.

Les chantiers réalisés au cours de l'année 2025 sont présentés en annexe 5. Les principaux chantiers sont présentés sur la carte page ci-contre.

PROJETS ET TRAVAUX

Les opérations du Plan Pluriannuel d'Investissement 2025-2032 sont présentées en annexe 6.

PERSPECTIVES 2026

- Travaux de renouvellement de réseaux pour un montant prévisionnel de 2,14 M € HT
- Construction d'une usine de traitement de pesticides à Fère en Tardenois : phase travaux
- Interconnexion de la commune de Marolles : phase travaux
- Consultation pour les travaux de construction d'une usine de traitement des pesticides pour les captages d'eaux souterraines de Chézy-sur-Marne
- Adhésion de 4 nouvelles communes à compter du 1^{er} janvier 2026 : Villiers-Saint-Denis, Chéry-Chartreuve, Mont-Saint-Martin et Ville-Savoie



2025

Qualité de l'eau

- **100 % de taux de conformité** pour les paramètres microbiologiques sur l'eau distribuée.
- **84,8 % de taux de conformité** pour les paramètres physico-chimiques sur l'eau distribuée.

11

ANALYSES ET CONFORMITÉ

Double contrôle

- Contrôle sanitaire officiel effectué par l'Agence Régionale de Santé (ARS).
L'ARS inspecte les installations de production, de traitement et de distribution et vérifie la qualité de l'eau. Les analyses sont réalisées à trois niveaux : ressource (eau brute), point de mise en distribution et robinets utilisés par le consommateur.
- Contrôle d'auto-surveillance par le délégataire qui établit un programme annuel d'analyses.

Bilan des analyses

L'eau a toujours été déclarée consommable par l'Agence Régionale de Santé.

Les analyses sont réparties en 2 groupes principaux : les analyses sur les paramètres microbiologiques (mise en évidence des bactéries) et les analyses sur les paramètres physico-chimiques (turbidité, composés chimiques, minéraux, métaux, composés toxiques...).

	Paramètres soumis à Limite de qualité	
	Nbre prélèvements réalisés	Nbre prélèvements non conformes
Microbiologie	307	0
Physico-chimie	349	24

Les limites de qualité correspondent à des concentrations maximales à respecter et portent sur des paramètres susceptibles de générer des effets immédiats ou à long terme pour la santé (paramètres microbiologiques, nitrates, pesticides, sous-produits de désinfection de l'eau, certains métaux, solvants chlorés...).

TAUX DE CONFORMITÉ

Le taux de conformité microbiologique est de 100%.
Le taux de conformité physico-chimique est de 84,8%.
Le tableau ci-dessous présente l'évolution des taux de conformité..

	2022	2023	2024	2025
Taux de conformité microbiologique	99,6 %	99,7 %	99,7 %	100 %
Nombre de prélèvements non conformes	1	1	1	0
Nombre de prélèvements total	275	317	283	307
Taux de conformité physico-chimique	96,3%	88,9%	91,2%	93,1%
Nombre de prélèvements non conformes	11	39	27	24
Nombre de prélèvements total	294	350	306	349





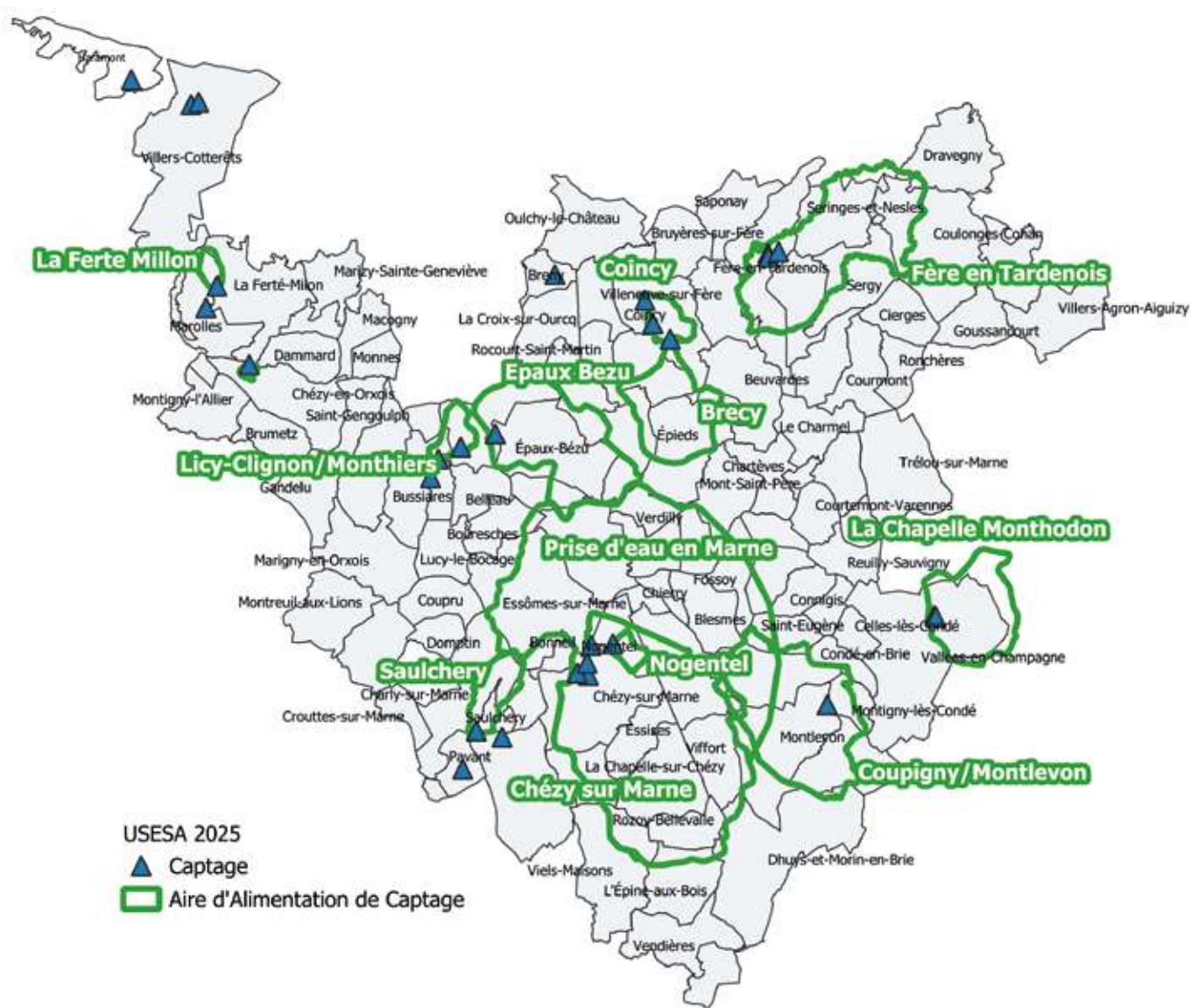
2025

Protection et préservation des ressources

- Territoires des Aires d'Alimentation de Captages au cœur des actions
- Nouveau contrat territorial protection de la ressource en eau signé avec l'Agence de l'Eau Seine Normandie
- Partenariat établi avec la CNAMS (Confédération Nationale de l'Artisanat, des Métiers de Service et de Fabrication)
- Stratégie de sobriété en eau élaborée

TERRITOIRES DES AIRES D'ALIMENTATION DE CAPTAGES (AAC) AU CŒUR DES ACTIONS

L'USES exploite 30 captages d'eau potable repartis sur le territoire. Actuellement, 13 AAC ont été définies regroupant 21 captages. Des actions de protection de la ressource en eau sont menées avec le concours des acteurs du territoire, les agriculteurs, les habitants, les artisans et industriels, les collectivités.





NOUVEAU CONTRAT AVEC L'AGENCE DE L'EAU SEINE NORMANDIE

Un contrat protection de la ressource en eau potable pour la période 2025-2030 a été signé avec l'Agence de l'Eau Seine Normandie comme présenté dans le chapitre "faits marquants 2025".

Ce contrat pérennise les actions de l'USESA mises en place depuis 2010. Il couvre plusieurs volets d'actions notamment : élaboration d'études d'Aire d'Alimentations de Captage (AAC), mise en œuvre d'un plan d'action agricole comportant une stratégie foncière, le développement de Paiement pour Services Environnementaux, la mise en œuvre d'un plan non agricole, la sensibilisation et communication, la sobriété en eau, le suivi et l'évolution des pressions sur les AAC, les Déclarations d'Utilité Publiques.

PARTENARIAT ENTRE L'USESA ET LA CNAMS (CONFÉDÉRATION NATIONALE DE L'ARTISANAT, DES MÉTIERS DE SERVICE ET DE FABRICATION)

Jusqu'à présent, les artisans, petites et moyennes entreprises n'avaient pas fait l'objet d'une sensibilisation à la protection de la ressource et à la sobriété en eau. Celle-ci était plus particulièrement orientée vers les habitants, les collectivités et les agriculteurs.

En 2025, un partenariat avec la CNAMS a été mis en place afin de rencontrer les artisans, petites et moyennes entreprises. Les actions seront développées au cours de l'année 2026.

STRATÉGIE DE SOBRIÉTÉ EN EAU ÉLABORÉE

A l'échelle du bassin Seine Normandie, la stratégie d'adaptation au changement climatique vise un taux global de réduction des prélèvements de 10% d'ici 2030 (tous usages confondus - base 2019) avec plus spécifiquement pour les collectivités, un taux de -14%. En conséquence, l'USESA a défini une stratégie de sobriété en eau afin de viser cet objectif.

Sur le territoire de l'USESA, les prélèvements ont globalement diminué de 9.66% depuis 2019.

Les 2 volets majeurs d'actions prioritaires définis sont :

- La réduction des pertes en réseau : renouvellement des réseaux fuyards, compteurs de sectorisation et réparation de fuites, gestion de la télérelève,
- La réduction des consommations : abonnés, gros consommateurs privés et publics, bâtiments publics.

La stratégie est disponible sur le site de l'USESA - www.usesa.fr.

PERSPECTIVES 2026

- Déploiement des actions du contrat territorial protection de la ressource en eau potable de l'USESA 2025-2030
- Intégration de nouvelles ressources suite à la demande d'adhésion de 4 communes
- Réalisation d'une étude pour la faisabilité de l'implantation de Cultures à Bas Niveau d'Intrants

2025

Actions de sensibilisation et de communication

- 716 enfants sensibilisés en 2025
- 84 participants aux ateliers de protection de la ressource en eau
- 150 élèves internes sensibilisés sur le non gaspillage de l'eau
- 2 participations aux foires expositions
- 2 bulletins d'information aux abonnés
- 25 articles publiés sur le site de l'USES A

716 ENFANTS SENSIBILISÉS EN 2025

35 classes ont bénéficié d'une action de sensibilisation sur le petit cycle de l'eau, la protection de la ressource en eau et/ou la sobriété en eau en 2025.

Cette sensibilisation réalisée soit à l'USES A avec la visite du parcours pédagogique, soit en classe, remporte un vif succès depuis de nombreuses années. Sur les 35 classes, 27 interventions ont été réalisées dans le cadre d'une classe d'eau pour laquelle l'USES A attribue une subvention à hauteur de 150 € par classe avec un plafond de 5 000 € annuel.

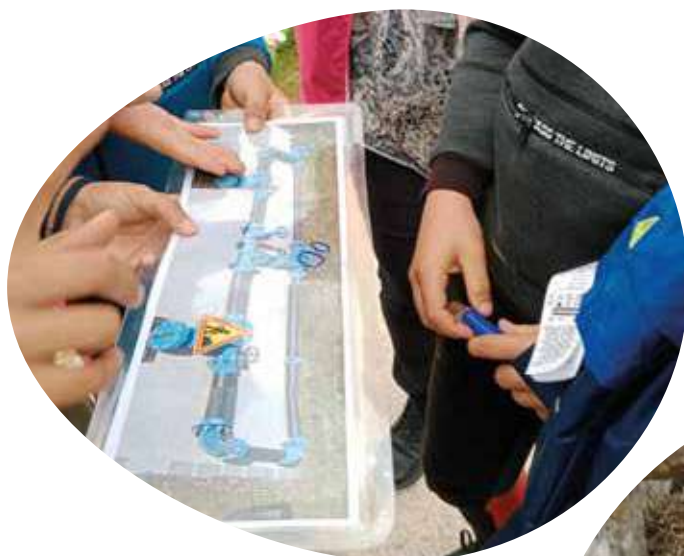
En dehors des classes d'eau et pour le déplacement sur le site du parcours pédagogique de l'USES A, une participation au trajet en bus est également consentie à hauteur de 50 % en 2025, le budget a été consommé à hauteur de 4 088.34 €.

84 PARTICIPANTS AUX ATELIERS DE SENSIBILISATION

L'USES A réalise des ateliers de sensibilisation des habitants à la protection de la ressource et à la sobriété en eau :

- Visite du captage d'Epau-Bézu
- Atelier « petit cycle de l'eau » pour les familles
- Ateliers sur le jardinage au naturel/permaculture avec la participation d'une permacultrice
- Atelier sur la fabrication de produits ménagers écologiques
- Atelier à la Croix Rouge de Château-Thierry

Les ateliers se sont déroulés à l'USES A.

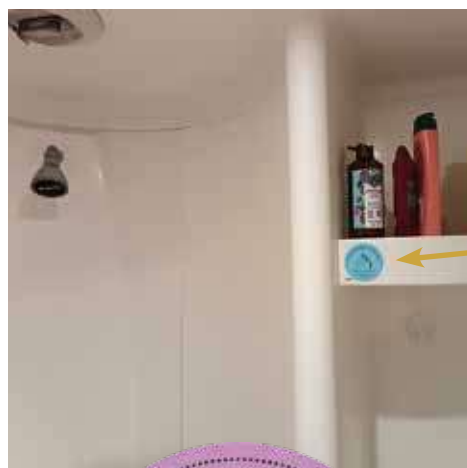


Actions de sensibilisation et de communication

150 ÉLÈVES INTERNES SENSIBILISÉS SUR LA SOBRIÉTÉ EN EAU



Les internes du lycée des métiers château Potel à la Ferté-Milon ont été sensibilisés au non gaspillage de l'eau. Après une intervention en salle, les élèves se sont rendus dans les installations afin d'apposer des autocollants aux endroits stratégiques.



2 PARTICIPATIONS AUX FOIRES EXPOSITIONS

L'USESA était présent au festival de l'agriculture, de la viticulture et de l'alimentation de la Communauté d'Agglomération de la Région de Château-Thierry. Les animations étaient destinées aux scolaires en abordant d'un côté les gestes à adopter pour protéger l'eau pour les plus petits et un quizz sur la sobriété en eau pour les plus grands. Un stand a également été installé pour la foire expo de la Communauté de Communes Retz-en-Valois.

2 BULLETINS D'INFORMATION AUX ABONNÉS

Ces lettres sont jointes aux factures.
Les sujets suivants ont été traités :
- Les tarifs de l'eau potable en 2025
- Le plomb dans l'eau
- La qualité de l'eau au quotidien
- Le programme "Eau responsable"
Ces bulletins présentent également des "petits gestes du quotidien" pour économiser l'eau.



PERSPECTIVES 2026

- Développement des actions sur la protection de la ressource et sur la sobriété en eau
- Poursuite des actions de communication : articles sur le site de l'USESA, bulletins info-abonnés



2025

Données financières

- Maintien du prix moyen TTC du m³ d'eau au 1^{er} janvier 2026 : 3,20 €
- Montant total du budget 2025 : 24 357 899,80 €
- Résultat de l'exercice : 2 911 093,44 €

17

TARIFICATION DE L'EAU POTABLE

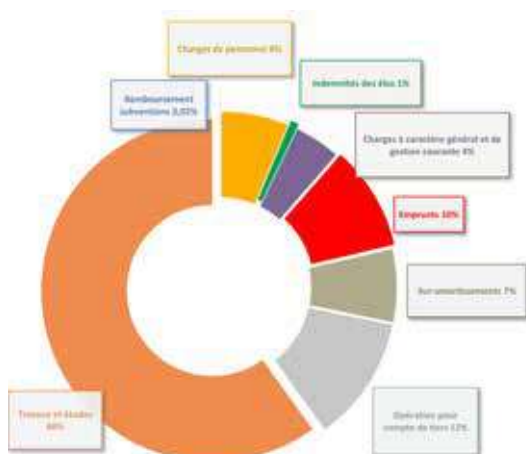
Une facture pour une consommation de 120 m³, tarif au 1^{er} janvier 2026, est présentée en annexe 7.

RÉPARTITION DES RECETTES ET DES DÉPENSES

LES RECETTES 2025 s'élèvent à 13 316 483,47 € (fonctionnement et investissement hors provisions pour amortissements)



LES DÉPENSES 2025 s'élèvent à 10 405 390,03 € (fonctionnement et investissement hors charges d'amortissements des biens)



Le Compte Financier Unique est présenté en annexe 8.

PRINCIPALES DONNÉES BUDGÉTAIRES ET FINANCIÈRES

Budget primitif - Le Budget Primitif est équilibré en dépenses et en recettes comme suit :

Section de fonctionnement	6 912 822,96 €
Section d'investissement	17 445 076,84 €
Montant total du budget 2025	24 357 899,80 €

RÉSULTAT DE L'EXERCICE 2025

Section de fonctionnement	Dépenses	2 934 697,34 €	2 297 933,27 €
	Recettes	5 232 630,61 €	
Section d'investissement	Dépenses	10 827 850,40 €	613 160,17 €
	Recettes	11 441 010,57 €	
Résultat de l'exercice 2025			2 911 093,44 €

RÉSULTAT DE CLÔTURE 2025

	Résultat antérieur	Résultat 2025	Résultat cumulé
Section de fonctionnement	1 971 650,45 €	2 297 933,27 €	4 269 583,72 €
Section d'investissement	-1 857 504,86 €	613 160,17 €	-1 244 344,69 €
Total		2 911 093,44 €	3 025 293,03 €
Restes à réaliser		Dépenses	2 217 612,94 €
		Recettes	1 134 127,66 €
Résultat global cumulé au 31.12.2025			1 941 753,75 €

AUTOFINANCEMENT DÉGAGÉ EN 2025

	DEPENSES	RECETTES
Recettes de fonctionnement (hors opérations d'ordre)		4 848 514,78 €
Dépenses de fonctionnement (hors opérations d'ordre)	1 467 370,32 €	
Remboursement de la dette (capital)	833 577,63 €	
Total	2 300 947,95 €	4 848 514,78 €
Autofinancement 2023	2 547 566,83 €	

PERSPECTIVES 2025

- Continuer à investir pour conserver un patrimoine en bon état
- Réaliser le Plan Pluriannuel d'Investissement et suivre les orientations du Rapport d'Orientation Budgétaire
- Poursuivre le financement des actions sur la préservation des ressources et les Aires d'Alimentation des Captages qui est en progression



Fuites après compteurs SUR LES INSTALLATIONS PRIVÉES

Les fuites après compteurs sur les installations privées des abonnés sont considérées :

- Pour les abonnés domestiques : selon le principe d'application de la Loi Warsmann issue du Décret N°2012-1078 du 24 septembre 2012,
- Pour les autres catégories d'abonnés : selon le dispositif d'aide mis en place par l'USESA (artisans, industriels, établissements publics...) aux mêmes conditions que pour les abonnés domestiques mais avec un écrêtement plafonné au volume de 3000 m³.

FUITES APRÈS COMPTEURS BILAN AU 31/12/2025

ANNÉES	NOMBRE DOSSIERS	VOLUMES ÉCRÊTÉS	VOLUME MOYEN par fuite
		m ³	
2013	90	50 196	558
2014	98	69 600	710
2015	78	53 180	682
2016	92	51 071	555
2017	60	33 954	566
2018	55	23 062	419
2019	69	25 798	374
2020	72	25 886	360
2021	66	25 903	392
2022	65	39 141	602
2023	47	21 276	453
2024	48	23 135	482
2025	41	21 829	532
TOTAL	881	464 031	514



Protection incendie

- 85 communes adhérentes
- 29 poteaux renouvelés
- 70 poteaux mis en peinture

Depuis 1985, chaque année, l'USESA organise les contrôles des hydrants situés sur son territoire (poteaux incendie - points d'aspiration).

TRAVAUX RÉALISÉS EN 2025

Un groupement de commande a été mis en place par l'USESA avec les communes désirant y adhérer pour le renouvellement et l'entretien des hydrants.

85 communes adhèrent à la prestation comme en 2024.

- L'opération est mutualisée à raison d'un coût de **1.67 € par habitant**
- Les travaux réalisés en 2025 :
 - renouvellement de **29 poteaux**
 - mise en peinture de **70 poteaux**
 - entretien et changement de pièces pour **6 poteaux**

INFORMATION DES MAIRES

L'USESA informe chaque commune des dates retenues pour les contrôles effectués par le Centre de Secours dépendant de la commune et un agent du délégataire. La responsabilité incendie est du ressort du Maire.

MODALITÉS DE CONTRÔLE DES HYDRANTS

Un Règlement Départemental de défense extérieure contre l'incendie a été arrêté le 11 juillet 2017. Un arrêté communal était à prendre avant le mois de juillet 2018 pour répondre à cet arrêté préfectoral.

La compétence de Défense Extérieure Contre l'Incendie reste une compétence communale et le maire est seul à posséder le pouvoir de police spéciale de Défense Extérieure Contre l'Incendie.

Les modalités de visite et de contrôle des hydrants ont été validées et délibérées en séance du 27 mars 2018 par le comité syndical de l'USESA comme suit :

- **Contrôle :**
 - Périodicité : tous les 3 ans (environ 1/3 des hydrants contrôlés tous les ans).
 - Modalité :
 - débits maximums des poteaux incendie réalisés par échantillonnage et par simulation hydraulique (modélisation),
 - mesure pression statique,
 - vérification d'autres points de contrôle (vidange, couleur, bouchon, signalisation, numérotation, accessibilité, manœuvrabilité...).

• Visite :

Les visites opérationnelles du SDIS sont annuelles et réalisées sur l'ensemble des communes adhérentes à l'USESA.

Les contrôles de pression des hydrants sont réalisés en même temps que ces visites (1/3 du territoire par an) avec la participation de notre délégataire VEOLIA EAU.

PERSPECTIVES

2026

POUR L'USESA

19

TERRITOIRE

- Choix du délégataire suite à la consultation pour la future délégation de service public pour la production et la distribution de l'eau potable / Période de tuilage avant le démarrage effectif au 21/12/2026 de la 1^{re} phase du contrat
- Adhésion des communes de Villiers-Saint Denis, Chéry-Chartreuve, Mont-Saint-Martin et Ville-Savoie au 01/01/2026
- Préparation de l'adhésion de la commune de Beugneux au 01/01/2027
- Elections en 2026 : renouvellement du bureau et du comité syndical

PATRIMOINE

- Travaux de renouvellement de réseaux pour un montant prévisionnel de 2,14 M€HT
- Construction d'une usine de traitement de pesticides à Fère-en-Tardenois
- Interconnexion de la commune de Marolles : travaux
- Consultation pour les travaux de construction d'une usine de traitement des pesticides pour les captages d'eaux souterraines de Chézy-sur-Marne

PROTECTION ET PRÉSERVATION DES RESSOURCES

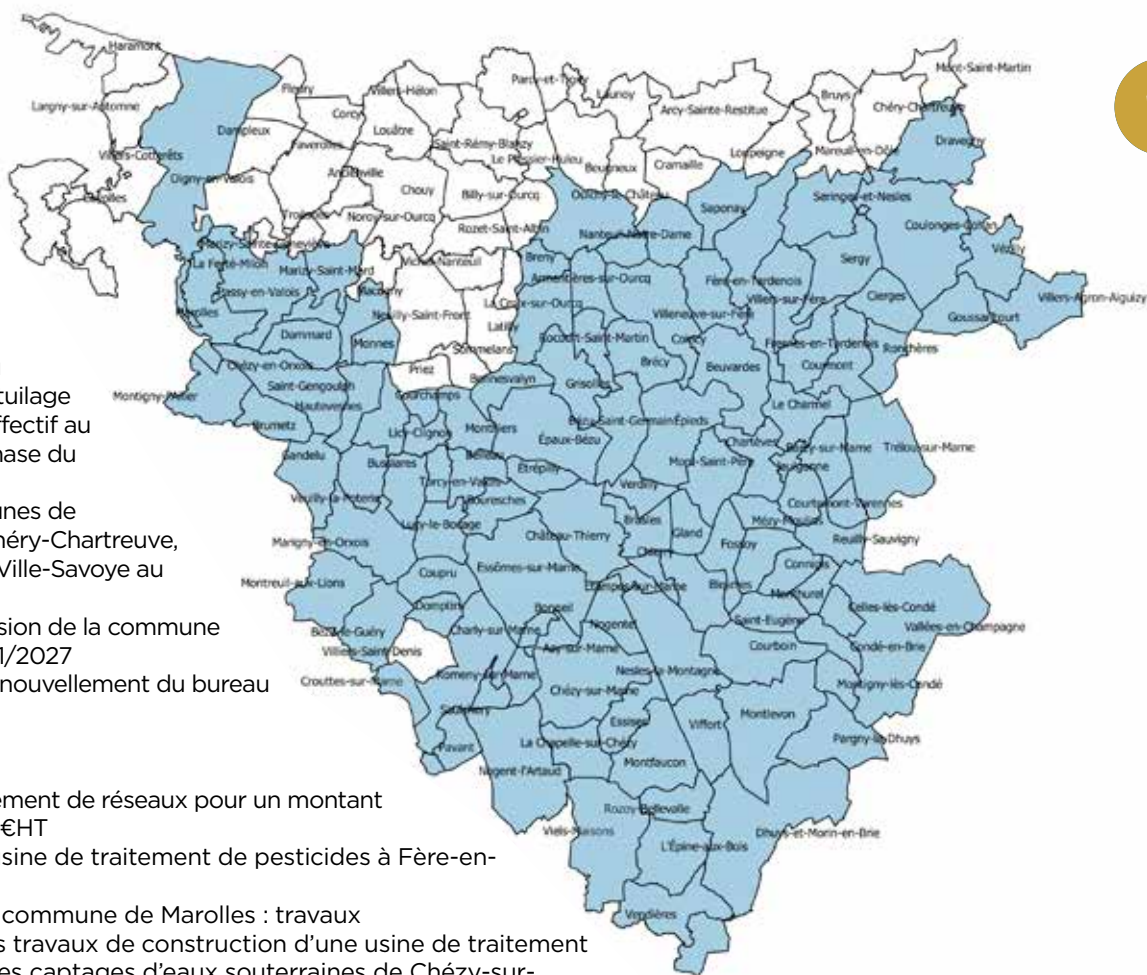
- Déploiement des actions du contrat territorial protection de la ressource en eau potable de l'USESA 2025-2030
- Intégration de nouvelles ressources suite à la demande d'adhésion de 4 communes
- Réalisation d'une étude de faisabilité de l'implantation de cultures à Bas Niveau d'Intrants

ACTIONS DE SENSIBILISATION ET DE COMMUNICATION

- Développement des actions sur la protection de la ressource en eau et sur la sobriété en eau
- Poursuite des actions de communication : articles sur le site de l'USESA, bulletins info-abonnés

DONNÉES FINANCIÈRES

- Continuer à investir pour conserver un patrimoine en bon état
- Réaliser le Plan Pluriannuel d'Investissement et suivre les orientations du Rapport d'Orientation Budgétaire



Lexique

- AAC : Aire d'Alimentation de Captage
- ARS : Agence Régionale de Santé
- C4 : Communauté de Communes du Canton de Charly-sur-Marne
- CARCT : Communauté d'Agglomération de la Région de Château-Thierry
- CCRV : Communauté de Communes Retz-en-Valois
- CCCOC : Communauté de Communes du Canton d'Oulchy-le-Château
- CCPV : Communauté de Communes du Pays de Valois
- CCSPL : Commission Consultative des Services Publics Locaux
- CS : Comité syndical
- DN : Diamètre Nominal
- DUP : Déclaration d'Utilité Publique
- DSP : Délégation de Service Public
- ILP : Indice Linéaire de Perte en réseau
- ILVNC : Indice Linéaire des Volumes Non Comptés
- OP : Opération
- PVC : Polychlorure de vinyle
- PLU : Plan Local d'Urbanisme
- UDI : Unité de Distribution



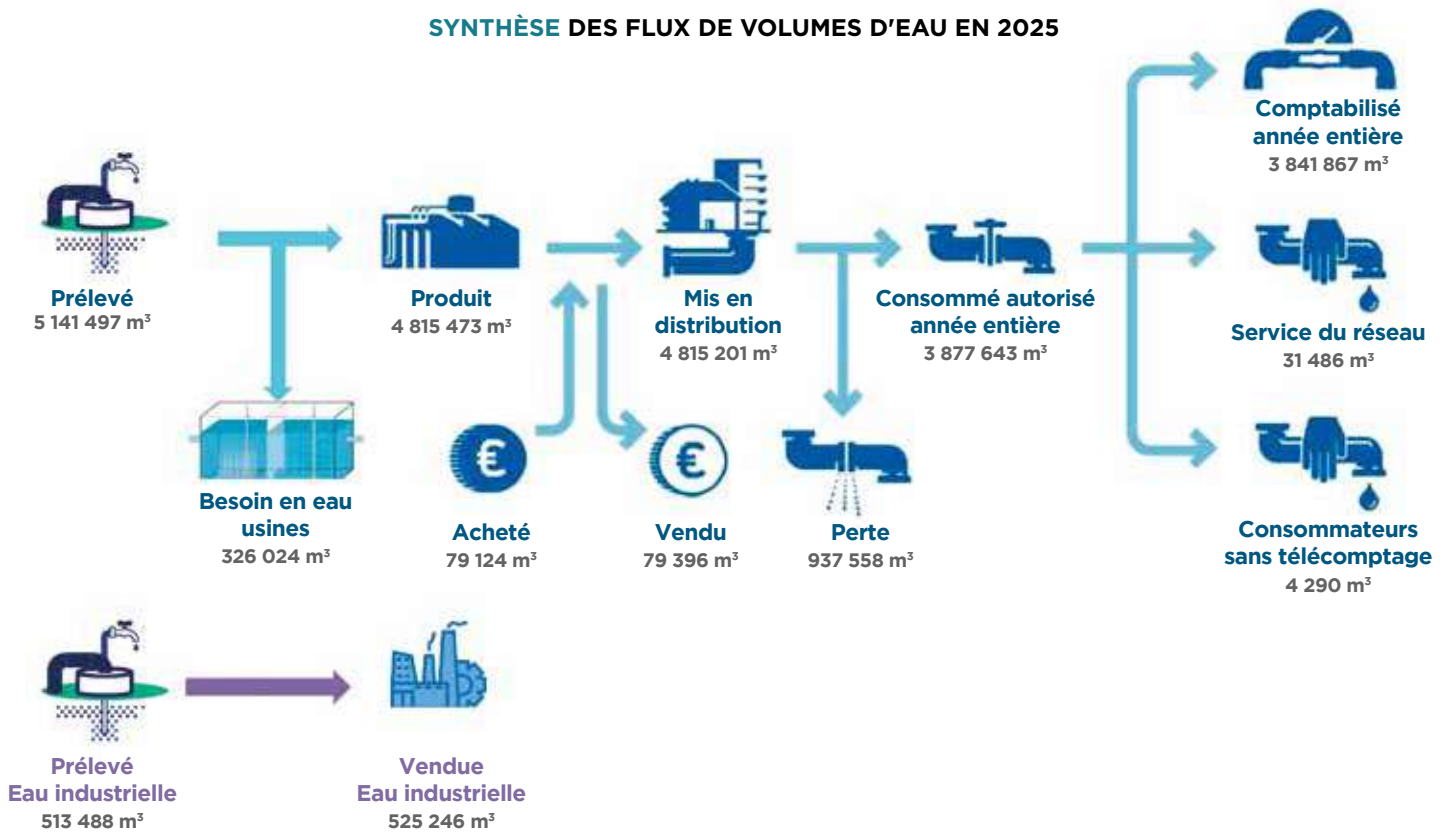


ANNEXES

- ANNEXE 1 : **synthèse** des flux de volumes d'eau en 2025p.22
- ANNEXE 2 : **prélèvements** par captagep.22
- ANNEXE 3 : **réservoirs**p.23
- ANNEXE 4 : **descriptif détaillé** des ouvrages de transport et de distribution d'eau potable sur l'ensemble de l'USES Ap.23
- ANNEXE 5 : **chantiers réalisés** au cours de l'année 2025p.24
- ANNEXE 6 : **plan pluriannuel** d'investissement 2025/2028.....p.25 & 26
- ANNEXE 7 : **facture 120 m³** - Tarif (€) au 1^{er} janvier 2025.....p.27
- ANNEXE 8 : **Compte Fincancier Unique** approuvé par le Comité Syndical p.29

ANNEXE 1

SYNTHÈSE DES FLUX DE VOLUMES D'EAU EN 2025



ANNEXE 2

PRÉLÈVEMENTS PAR CAPTAGE

SITES DE PRODUCTION			VOLUMES PRÉLEVÉS		EVOLUTION
Communes	Ressources	Usines	2024	2025	2024/2025
Chézy-sur-Marne	Puits 11/C1/C2	Déferrisation et démanganisation	744 425	690 568	-7,23%
	Usine de traitement eau de surface	Station de production d'eau	1 832 918	1 777 487	-3,13%
Torcy-en-Valois	Forage F1bis	Déferrisation/ décarbonatation (Torcy-en-Valois)	99 038	117 957	19,10%
Licy-Clignon	Source Les Zièbres		146 201	175 095	19,76%
Monthiers	Source Billois		97 198	96 438	-0,78%
Vallées-en-Champagne	Source Pièce du Chaudron et Moulin Blanc		401 795	392 833	-2,23%
Epaux-Bézu	Source La Chapellerie	Décarbonatation	93 511	99 056	5,93%
Fère-en Tardenois	Puits 2 - Forage F3	Décarbonatation	121 550	151 536	24,67%
	Puits 4		229 964	305 264	32,74%
Nogent-l'Artaud	Puits des Sablons	Traitement des pesticides	63 587	72 836	14,55%
Montlevon	Source Coupigny		218 345	190 501	-12,75%
La Ferté-Milon	Puits de la carrière		73 691	68 211	-7,44%
Chézy-en-Orxois	Source St Quentin/Allan		1 210	1 241	2,56%
Marolles	Puits Marolles	Traitement des pesticides	39 503	29 677	-24,87%
Saulchery	Puits l'Eguillon		175 843	178 054	1,26%
	Source de la Poterie		38 344	34 151	-10,94%
Coincy	Forage Le Brûlis		59 959	45 446	-24,20%
	Forage Les Martelelets		20 500	20 379	1,17%
Nogentel	Source des Rouesses	Traitement des pesticides	50 068	50 598	3,06%
Breny	Source de Fontenaille		19 938	17 013	-14,67%
Pavant	Puits de Pavant		36 073	38 761	7,45%
Haramont	Source de la Dhuys		263 475	267 687	1,60%
Villers-Cotterêts	Puits 1 - Porte blanche	Déferrisation	0	0	-
	Puits 2 - Route de Vivières		0	0	-
	Forage F3		234 421	234 811	0,17%
	Forage F4		86 694	86 537	-0,18%
TOTAL DES VOLUMES PRÉLEVÉS EN m³			5 148 251	5 141 497	-0,13%

SITES DE PRODUCTION EAU INDUSTRIELLE			VOLUMES PRÉLEVÉS		EVOLUTION
Communes	Ressources	Usines	2024	2025	2024/2025
Château-Thierry	Puits La Plaine (6)		530 780	513 488	-3,26%
TOTAL DES VOLUMES PRÉLEVÉS EN m³			530 780	513 488	-3,26%

ANNEXE 3

RÉSERVOIRS

IMPLANTATION	TYPE DE RÉSERVOIR		m³
	Cuve semi-enterrée	Cuve sur tour	
Armentières-s/Ourcq		1	100
Beuvardes	1		150
Blesmes	2		151
Bonneil/Mont de Bonneil	2		1500
Brécy		1	60
Brény	1		150
Brumetz	1		150
La Chapelle-sur-Chézy		1	300
Charly-sur-Marne (3) :			
- La Nouette		1	93
- Ruvet	1		400
- Porteron	1		150
Château-Thierry (4) :			
- Les Chesneaux	3		2800
- Courteaux	2		2300
- Justices	2		1000
- Lauconnois	3		3800
Chézy-sur-Marne (Les Roches)	1		100
Coincy	2		380
Coulonges-Cohan/Villomé	1		200
Courtemont-Varennes	2		900
La Croix-sur-Ourcq	1		148
Crouttes-sur-Marne	2		130
Dhuys et Morin-en-Brie/Artonges	2		200
Domptin	1		86
Epau-Bézu (3) :			
- La Chapellerie	2		248
- Le Maupas		1	188
- Le Tartre		1	240
Epieds		1	100
Courpoil	1		150
L'Epine-aux-bois/Corbesson	2		200
Essises	2		400
Essômes-sur-Marne/Bourbetin	1		150
Etampes-sur-Marne	2		1800
Fère-en-Tardenois (3) :			
- Fère-en-Tardenois	2		300
- Villेमoyenne		1	250
La Ferté-Milon (3) :			
- Rte de Villers-Cotterêts	1		400
- La Fosse Heurlot	2		372
Fresnes-en-Tardenois	1		150
Fossoy	1		145
Gandelu	1		172
Gland	1		200
Haramont	1		600
Macogny	1		84
Marigny-en-Orxois - La voie du Chatel	2		1500
Marizy-Sainte-Geneviève	1		89
Marolles	2		200
Montfaucon - Les Simons		1	600
Monthiers	1		84
Montigny-l'Allier	1		150
Montigny-lès-Condé		1	200
Montlevon - Les Villés		1	400
Montreuil-aux-Lions	2		246
Mont-Saint-Père	1		240
Nesles-la-Montagne	2		182
Nogent-l'Artaud/Les Monts	1		100
Nogentel	3		370
Oulchy-le-Château (2) :			
- Cugny-lès-Crouttes	1		25
- Saint Jacques		1	200
Pavant	1		125
Romeny-sur-Marne	1		200
Saint-Eugène	1		150
Saint-Gengoulph		1	252
Saponay		1	150
Seringes-et-Nesles		1	200
Trélou-sur-Marne/Chassins	1		145
Vallées-en-Champagne/Baulne-en-Brie - Glapièdes	1		140
Vallées-en-Champagne/La Chapelle-Monthodon/La Frénerie	1		185
Vallées-en-champagne/St Agnan - Évril	1		600
- La Grange aux Bois	2		300
Verdilly		1	160
Veully-la-Poterie	1		93
Vézilly		1	200
Viels-Maisons		1	150
Villers-Cotterêts - Les Roches	1		1500
Villers-sur-Fère	1		150
TOTAL			30 683

ANNEXE 4

DESCRIPTIF DÉTAILLÉ DES OUVRAGES DE TRANSPORT ET DE DISTRIBUTION D'EAU POTABLE SUR L'ENSEMBLE DE L'USESA

CONDUITES EN 2025

	Linéaire (km)	USESA (%)
Total conduites hors branchements	1396	100,00

DIAMÈTRE

Strictement inférieur à 100 mm	455	32,59
Compris entre 100 mm et 150 mm	846	60,60
Strictement supérieur à 150 mm	75	5,37
Inconnu	20	1,43

MATÉRIAUX

Acier	4	0,29
Fonte ductile	298	21,35
Fonte Grise	421	30,16
PVC	481	34,46
Autres (amiante ciment, PEHD polyéthylène haute densité, plomb,...)	150	10,74
Inconnu	42	3,01

ANNÉE DE POSE

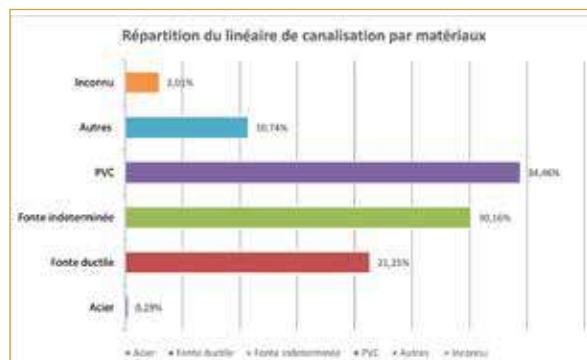
Année de pose connue	323	23,14
Année de pose présumée	970	69,48
Année de pose inconnue	103	7,38

*CLASSE DE PRÉCISION PLANIMÉTRIQUE

Classe A (≤ 0,50 m)	323	23,14
Classe B (0,50 m ≤ 1,50 m)	82	5,87
Classe C (> 1,50 m)	991	70,99

*Les classes de précision permettent de caractériser le niveau de qualité de la connaissance de l'emplacement des réseaux :

- Classe A : un réseau est rangé dans la classe A si l'incertitude maximale de localisation est inférieure ou égale à 50 cm.
- Classe B : un réseau est rangé dans la classe B si l'incertitude maximale de localisation est comprise entre 50 cm et inférieure ou égale à 1,5 m.
- Classe C : un réseau est rangé dans la classe C si l'incertitude maximale de localisation est supérieure à 1,5 m.



ANNEXE 5

CHANTIERS RÉALISÉS AU COURS DE L'ANNÉE 2025

Communes	Chantiers	Linéaire		Matière	Branchement renouvelé		Coût €HT
					hors plomb	en plomb	
Château-Thierry	Interconnexion La Plaine / Chesneaux	ø 500	3 700	Fonte	20		4 379 496,79
		Total	3 700				
Essômes-sur-Marne	Rue Hector Papelard - Grand Montcourt - Route de Bouresches	ø 150	1 037	Fonte	39		436 122,69
		Total	1 037				
Villers-Cotterêts	Rue du Général Mangin	ø 200	200	Fonte	39		245 439,00
		Total	200				
Dhuys et Morin-en-Brie	RD 865 entre Bochage d'en Haut et Soudan	ø 160	2 825	PEHD	10		318 814,30
		Total	2 825				
Armentières-sur-Ourcq	Rue du Château	ø 125	360	Fonte	12		188 982,41
		ø 60	88				
		Total	448				
Breny	Route de Neuilly	ø 125	335	Fonte	28		282 470,95
		ø 60	178				
		Total	513				
Coincy	Interconnexion Coincy	ø 160	2 817	PEHD			933 940,39
		ø 125	743	Fonte			
		Total	3 560				
Montfaucon	RD 1 de Viffort à Pertibout	ø 200	1 760	Fonte	4		315 847,50
		Total	1 760				
Vendières	Rue de Corberon	ø 125	880	PEHD	13		202 841,70
		Total	880				
Connigis	passage à gué de la ravine de la Métivrière	ø 160	100	PVC			26 973,14
		Total	100				
Essômes-sur-Marne	Rue de la Libération	ø 60	130	Fonte	13		59 131,39
		Total	130				
Nogent-l'Artaud	Rue Lambin	ø 125	15	Fonte			7 461,73
		Total	15				
Montlevon	Route de Chamblon	ø 90	10	PVC			10 097,76
		Total	10				
Fère-en-Tardenois	Rue de l'Ange	ø 60	80	Fonte	13		28 731,07
		Total	80				
Gandelu	Cour Alain					3	16 942,22
		Total					
Bonnesvalyn	Rue Saint-Martin C				2		9 549,23
		Total					
Goussancourt	Rue du Pâtis				6		27 012,56
		Total					
Connigis	Rue de Launay	ø 60	130	Fonte			36 327,68
		Total	130				
TOTAL ML RENOUVELÉS POUR 2025			15 388	TOTAL BRT	199	3	7 526 182,51
					202		

ANNEXE 6

PLAN PLURIANNUEL D'INVESTISSEMENT 2025/2032

	N°C/PTE	OPÉRATION	2025		2025	2026	2027	2028	2029	2030	2031	2032	Total dépenses 2025/2032
			Budget	Réalisé au 28/08/2025		Prévisions dépenses	Prévisions dépenses	Prévisions dépenses	Prévisions dépenses	Prévisions dépenses	Prévisions dépenses	Prévisions dépenses	
BRANCHEMENTS	2315	Travaux de branchements neufs et compteurs	368 155,82	230 213,15	368 000,00	250 000,00	250 000,00	250 000,00	250 000,00	250 000,00	250 000,00	250 000,00	2 118 000,00
		Branchements	368 155,82	230 213,15	368 000,00	250 000,00	250 000,00	250 000,00	250 000,00	250 000,00	250 000,00	250 000,00	2 118 000,00
	2315	Programmation 2019 / 2024	773,40	957 683,35	1 242 000,00								1 242 000,00
	2315	Programmation 2025	596 203,03	499 267,71	1 888 000,00								1 888 000,00
PROGRAMME RENOUVELLEMENT RESEAU	2315	Programmation 2026 / 2032	2 491 635,00			2 500 000,00	2 500 000,00	2 500 000,00	2 500 000,00	2 500 000,00	2 500 000,00	2 500 000,00	17 500 000,00
	2315	Raccordements 2024 / 2032	190 000,00		125 000,00	160 000,00	160 000,00	160 000,00	160 000,00	160 000,00	160 000,00	160 000,00	1 245 000,00
	2315	Frais de maîtrise d'œuvre	15 000,00	8 100,00		70 000,00	30 000,00						100 000,00
	2033	Publications AO				15 000,00	15 000,00	15 000,00	15 000,00	15 000,00	15 000,00	15 000,00	105 000,00
		Travaux courants	3 293 611,43	1 465 051,06	3 255 000,00	2 745 000,00	2 705 000,00	2 675 000,00	2 675 000,00	2 675 000,00	2 675 000,00	2 675 000,00	22 080 000,00
TRAVAUX SUR OUVRAGES	2031	1 réservoir/an											
	2313	Villemeuve 2023 / Courtemont-Varennes. + 3 rés. 2024 / Seringes-et-Nesles + Blesmes 2025	840 367,90	46 033,55	931 000,00	350 000,00	350 000,00	350 000,00	350 000,00	350 000,00	350 000,00	350 000,00	3 381 000,00
	2313	(Ebine/ Trélou / Saint-Eugène 2024)											
	2313	Travaux préventifs / sécurisation	160 000,00	19 993,92	80 000,00	160 000,00	160 000,00	160 000,00	160 000,00	160 000,00	160 000,00	160 000,00	1 200 000,00
	2313												
MARCHÉS BONS DE COMMANDE		Travaux sur réservoirs	1 000 367,90	66 027,47	1 011 000,00	510 000,00	510 000,00	510 000,00	510 000,00	510 000,00	510 000,00	510 000,00	4 581 000,00
	2315	Marchés à bons de commande 2025-2028	300 000,00		150 000,00	300 000,00	300 000,00	300 000,00	300 000,00	300 000,00	300 000,00	300 000,00	2 250 000,00
	2315	Solde 2021-2025 (100 000 / 250 000 HT/an)	284 857,00	205 862,37	250 800,00								250 800,00
		Marchés bons de commande	584 857,00	205 862,37	400 800,00	300 000,00	300 000,00	300 000,00	300 000,00	300 000,00	300 000,00	300 000,00	2 500 800,00
	2313	Travaux liés à l'exploitation			60 000,00	60 000,00	60 000,00	60 000,00	60 000,00	60 000,00	60 000,00	60 000,00	480 000,00
TRAVAUX EXPLOITATION	2315	Raccordement Plet et reprise errabé	60 000,00	4 700,80									
		Travaux liés à l'exploitation	60 000,00	4 700,80	60 000,00	60 000,00	60 000,00	60 000,00	60 000,00	60 000,00	60 000,00	60 000,00	480 000,00
	2313	Travaux DUP (révision DUP PII et Brécy) 2024 / Rev. Champ Plain	11 456,00	10 166,49	11 000,00								11 000,00
DUP CAPTAGES	2313	TX DUP nouvelles communes (Brécy/Pavant)			106,00								
		Travaux dup sur captages	11 456,00	10 166,49	11 000,00	106,00	106,00	106,00	106,00	106,00	106,00	106,00	11 000,00
	2031	Étude/Réhabilitation usine de la Plaine											
STATION DE LA PLAINE	2315	Missions connexes (géotechniques - géodétection...)	2 376,00	2 376,00	2 376,00								2 376,00
	2313	Réhabilitation usine de la Plaine											
	2315	Raccordements											
		Réhabilitation Station La Plaine	2 376,00	2 376,00	2 376,00	2 376,00	2 376,00	2 376,00	2 376,00	2 376,00	2 376,00	2 376,00	2 376,00
MISE À JOUR SCHEMA DIRECTEUR	2031	MAJ schéma directeur											
	2031	Mise en place suivi pesticides / analyses / métaboliques											
		Mise à jour schéma directeur											
RÉHABILITATION DES PUITs	2313	Analyses productivité des puits (Diag. 58 512 € TTC) / AMO F4			30 000,00	30 000,00	30 000,00	30 000,00	30 000,00	30 000,00	30 000,00	30 000,00	90 000,00
	2313	Travaux	120 000,00	204,00		60 000,00	120 000,00	60 000,00	60 000,00	60 000,00	60 000,00	60 000,00	480 000,00
	2313	Publication		102,00									
		Réhabilitation des puits	120 000,00	306,00	30 000,00	90 000,00	150 000,00	60 000,00	60 000,00	60 000,00	60 000,00	60 000,00	570 000,00
RÉHABILITATION STATION FERE-EN-TARDENOIS	2313/2033	Études maîtrise d'œuvre : 70 000 € HT / 84 000 € HT	184 000,00	24 360,00	35 000,00	35 000,00	15 000,00						85 000,00
	2315	Missions connexes (bornage, CSPPs, raccordement électrique)	39 971,18										
	2313	Travaux marché estimés : 3 000 000 € TTC	116 000,00			2 050 000,00	950 000,00						3 000 000,00
		Réhabilitation station Fère-en-Tardenois	339 971,18	24 360,00	35 000,00	2 085 000,00	965 000,00	965 000,00	965 000,00	965 000,00	965 000,00	965 000,00	3 085 000,00
INTERCONNEXION SERGY/COURMONT	2315	Frais d'études - Maîtrise d'œuvre - CSPPs - frais connexes			11 352,00	5 000,00							5 000,00
	2315	Travaux + raccordements 4 548 € HT	50 696,60		34 344,60	5 000,00							5 000,00
		Interconnexion Sergy/Courmont	50 696,60		45 696,60	10 000,00	10 000,00	10 000,00	10 000,00	10 000,00	10 000,00	10 000,00	10 000,00
CANALISATION RÉSEROIRS	2315	Frais d'études - Maîtrise d'œuvre 79 118,82 € TTC - CSPPs + connexes	327 243,50	21 549,25	180 000,00								180 000,00
	2315	Travaux marché Lots 1 & 2 : 4 441 483,95 € HT - 5 329 780,74 € TTC	1 365 302,82	1 360 302,82	1 385 000,00								1 385 000,00
		Canalisation Chesneaux/Lauconnols	1 712 615,63	1 381 632,07	1 565 000,00	436 804,10	436 804,10	436 804,10	436 804,10	436 804,10	436 804,10	436 804,10	1 565 000,00

ANNEXE 6 suite

OPÉRATION	N°CPTÉ	2025		Reste engagé	2025	Prévisions dépenses	2026	2027	2028	2029	Prévisions dépenses	2030	Prévisions dépenses	2031	Prévisions dépenses	2032	Total dépenses 2025/2032
		Budget	Réalisé au 28/08/2025														
ÉLABORATION DU PGSSE	2031	70 470,06	24 240,16	45 979,90	-	70 220,06	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	70 220,06
	2313-2315	124 098,76	57 122,48	57 128,58	-	100 000,00	100 000,00	100 000,00	100 000,00	-	-	-	-	-	-	-	300 000,00
INTERCONNESSION BRUMETZ	2315	194 569,82	81 362,64	703 108,48	-	170 220,06	100 000,00	100 000,00	100 000,00	-	-	-	-	-	-	-	370 220,06
	2315	6 116,40	6 116,40	-	-	6 116,40	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	6 116,40
MONTIGNY-L'ALLIER	2315	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-
	2315	6 116,40	6 116,40	-	-	6 116,40	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	6 116,40
USINE DE TRAITEMENT DES PESTICIDES	2313	8 601,60	-	8 601,60	-	8 601,60	-	50 000,00	-	-	-	50 000,00	-	-	-	-	108 601,60
	2313	60 000,00	-	-	-	-	-	50 000,00	50 000,00	-	-	50 000,00	50 000,00	50 000,00	-	-	200 000,00
INTERCONNESSION BRECY/COINCY	2313	-	-	-	-	-	-	-	600 000,00	600 000,00	-	-	600 000,00	600 000,00	-	-	2 400 000,00
	2313	68 601,60	-	8 601,60	-	8 601,60	-	100 000,00	650 000,00	600 000,00	-	100 000,00	650 000,00	650 000,00	-	-	2 708 601,60
INTERCONNESSION BRECY/COINCY	2315	49 417,98	17 866,38	27 639,39	-	45 505,77	10 000,00	-	-	-	-	-	-	-	-	-	55 505,77
	2033/2315	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-
ALIMENTATION VIEILS-MAISONS	2315	1 567 444,24	394 693,50	1 021 662,94	-	1 416 356,44	100 000,00	-	-	-	-	-	-	-	-	-	1 516 356,44
	2315	1 616 862,22	412 559,88	1 049 302,33	-	1 461 862,21	110 000,00	-	-	-	-	-	-	-	-	-	1 571 862,21
INTERCONNESSION MAROLLES	2315	-	-	-	-	7 000,00	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	7 000,00
	2315	-	-	-	-	-	50 000,00	-	-	-	-	-	-	-	-	-	50 000,00
USINE DE TRAITEMENT DES Puits de Chézy-sur-Marne	2315	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-
	2315	15 033,00	17 355,00	20 331,36	-	7 000,00	50 000,00	-	-	-	-	-	-	-	-	-	57 000,00
INTERCONNESSION CHARLY-SUR-MARNE	2315	500 000,00	-	-	-	300 000,00	50 000,00	-	-	-	-	-	-	-	-	-	350 000,00
	2315	515 033,00	17 355,00	20 331,36	-	310 000,00	54 000,00	-	-	-	-	-	-	-	-	-	364 000,00
INTERCONNESSION NOGENT-L'ARTAUD	2313	-	-	-	-	20 000,00	30 000,00	-	-	-	-	-	-	-	-	-	50 000,00
	2313	-	-	-	-	25 000,00	55 000,00	50 000,00	-	-	-	-	-	-	-	-	130 000,00
INTERCONNESSION BEUGNEUX	2315	-	-	-	-	-	300 000,00	1 200 000,00	300 000,00	-	-	-	-	-	-	-	1 800 000,00
	2315	-	-	-	-	45 000,00	385 000,00	1 250 000,00	300 000,00	-	-	-	-	-	-	-	1 980 000,00
INTERCONNESSION BEUGNEUX	2315	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	20 000,00	20 000,00	20 000,00	-	-	40 000,00
	2315	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	20 000,00	20 000,00	20 000,00	-	-	40 000,00
INTERCONNESSION BRÉNY	2315	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-
	2315	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-
INTERCONNESSION CHÉRY-CHARTREUVE	2315	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-
	2315	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-
ACQUISITION DE TERRAIN	2111	100 000,00	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	100 000,00
	2111	-	-	-	-	100 000,00	60 000,00	60 000,00	60 000,00	60 000,00	-	60 000,00	60 000,00	60 000,00	-	-	520 000,00
INFORMATIQUE	2183/2184	8 567,82	8 767,90	-	-	10 000,00	10 000,00	10 000,00	10 000,00	10 000,00	-	10 000,00	10 000,00	10 000,00	-	-	80 000,00
	2182	8 567,82	8 767,90	-	-	10 000,00	10 000,00	10 000,00	10 000,00	10 000,00	-	10 000,00	10 000,00	10 000,00	-	-	80 000,00
ACQUISITION VÉHICULE	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-
	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-
TOTAL (en €)		10 053 857,42	3 917 077,23	2 837 317,47	-	8 867 976,27	7 684 000,00	7 365 000,00	4 875 000,00	5 825 000,00	-	5 425 000,00	5 213 000,00	5 213 000,00	-	-	48 879 976,27

ANNEXE 7

FACTURE 120 m³ - TARIF (€) AU 1^{er} JANVIER 2026

DÉTAIL DE LA FACTURE	Nbre ou volumes	Tarifs unitaires hors TVA	Montant délégataire hors TVA	Montant organismes hors TVA	TVA 5,50%	Montant TTC
SERVICE DE L'EAU POTABLE						
Abonnement délégataire ø 15	2	33,39	66,78			
Abonnement USESA ø 15	2	9,37		18,74		
Consommation délégataire Tranche de 0/30 m³	30	0,5984	17,95			
Consommation délégataire Tranche de 30/60 m³	30	1,3092	39,28			
Consommation délégataire Tranche de + de 60 m³	60	0,9161	54,97			
Consommation USESA	120	0,9276		111,31		
SOUS TOTAL			178,97	130,05	17,00	326,02
AUTRES REDEVANCES						
Redevance prélèvement Seine Grands Lacs	120	0,0040		0,48		
Redevance prélèvement Agence de l'Eau	120	0,0500		6,00		
Redevance Consommation Agence de l'Eau	120	0,3400		40,80		
Redevance performance réseaux Agence de l'Eau	120	0,0620		7,44		
SOUS TOTAL				54,72	3,01	57,73
TOTAL			178,97	184,77	20,01	383,75
MONTANT H.T.						363,75
MONTANT TVA	Coût TTC du m³ : 3,1979					20,01
MONTANT FACTURE TTC	Coût HT du m³ (parts délégataire + USESA) : 2,5752					383,75
	Coût HT du m³ : 3,0312					

COMPTE FINANCIER UNIQUE APPROUVÉ PAR LE COMITÉ SYNDICAL

UNION DES SERVICES D'EAU DU SUD DE L'AINSE
4, bis avenue Gustave Eiffel- 02400 CHATEAU-THIERRY
Secrétariat : Tél : 03.23.71.02.80

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS

L'an deux mille vingt-six, le 15 juin à 18 H 00, les membres du comité syndical de l'Union des Services d'Eau du Sud de l'Aisne, dûment convoqués, se sont réunis salle du conseil à Château-Thierry, sous la Présidence de Monsieur Hugues Dazard.

Membres en exercice : 72 titulaires - 43 suppléants	Résultat du vote :
Délégués présents : 49 délégués (39 titulaires - 10 suppléants)	Voix Pour : 49
Dont membres votants à voix délibérative : 49 délégués (39 titulaires - 10 suppléants)	Voix Contre : 0
Date d'envoi de la convocation du Comité Syndical : 08 juin 2026	Abstention : 0

Membres présents:Titulaires:

M. Albassier Christian, M. Arlé Pervel Bruno, Mme Belleville Catherine, Mme Bouhraoua Rachida, M. Caron Gilles, M. Charbonnier Patrick, M. Dufour Rémy, Mme Gabriel Madeleine, M. Gallochat Philippe, Mme Gallois Laëtitia, M. Gille Michel, M. Guilleman Michel, M. Guillon Jean-Paul, Mme Hernandez Maryse, M. Hoerter Michel, M. Jacquin Claude, M. Jourdain Gilles, M. Legendre Corentin, M. Leveque Yves, M. L'Hermite Ludovic, M. Lloancy David, M. Magnier Jean-Luc, M. Mangin Eric, M. Marchal Philippe, M. Mathis Michel, Mme Pascard Chantal, Mme Pichareaux Moon, M. Pittana Stéphane, M. Polin Jean-Pierre, M. Pourtout Grégory, M. Renouf Antoine, M. Rezzouki Mohamed, Mme Richard Catherine, M. Robin Claude, Mme Sarrouy Nicole, Mme Stofferis Régine, Mme Triconnet Nelly, M. Thomas Rémy, M. Verdoolaege Philippe.

Suppléants votants:

Mme Cleren Stéphanie, Mme Couette Carmen, M. Deladoucette Thierry, M. Gertenot Daniel, Mme Huvier Odile, Mme Mika Sandrine, M. Morellon Eric, M. Mouligneaux Alexandre, M. Plateaux Jean, Mme Thiriot Peggy.

Membres absents excusés :Titulaires

M. Agar Dominique, M. Bandry Didier, M. Besonhé Grégory, M. Billot Hervé, M. Blavet Gérard, Mme Coudrain Aurélie, M. Davin Benoit, Mme Demange Michèle, M. Dufaud Didier, M. Foulon Didier, M. Gruzon Laurent, M. Lebarry François, M. Lefranc Eric, M. Legerot Sylvain, M. Maleze Patrick, Mme Parent-Auboyneau Elisabeth, Mme Perraud Michèle, Mme Pierre Nahalie, M. Point Benoit, M. Ponge Pierre, M. Rodier Guillaume.

Membres absents:Titulaires

M. Arneaux Alain, M. Bahu Nicolas, M. Burel Régis, M. Dazard Hugues, M. Dobski Philippe, M. Hourdry Mathieu, M. Hubert Didier, Mme Knobel Juliette, M. Lamiche Bertrand, M. Pantoux Jean-Luc, M. Saroul Daniel, M. Verot Vincent.

Est nommé secrétaire de séance : Mme Pascard Chantal

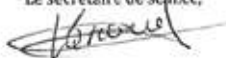
Objet : Budget général : présentation et vote du Compte Financier Unique 2025	N°2026 06 06
--	---------------------

- Vu le code général des collectivités territoriales et notamment ses articles L 2121-29 et L 1612-12 et 13,
 - Vu l'instruction budgétaire et comptable M49,
 - Vu le compte financier unique visé par le comptable du Service de Gestion Comptable,
 - Vu l'avis favorable des membres du bureau en réunion du 26 mai 2026,
 - Considérant qu'il appartient à l'assemblée de se prononcer sur l'arrêté des comptes de l'exercice précédent,
 - Après avoir entendu la présentation des dépenses et des recettes de l'exercice 2025 effectuées par l'ordonnateur,
- Monsieur le président s'étant absenté,
Les membres du comité syndical, provisoirement présidé par Madame Nelly TRICONNET, vice-présidente, **DECIDENT**, après en avoir délibéré de :
- **DONNER ACTE** de la présentation faite du compte financier unique, lequel se traduit par les résultats suivants :

RESULTAT DU COMPTE FINANCIER UNIQUE 2025					
		Réalisations	Résultat	Résultat antérieur	Résultat cumulé
Fonctionnement	Dépenses	2 934 697,34	2 297 933,27	1 971 650,45	4 269 583,72
	Recettes	5 232 630,61			
Investissement	Dépenses	10 827 850,40	613 160,17	-1 857 504,86	-1 244 344,69
	Recettes	11 441 010,57			
			2 911 093,44		3 025 239,03

- **CONSTATER**, les identités de valeurs avec les indications du compte financier unique relative au report à nouveau, au résultat d'exploitation de l'exercice et au fonds de roulement du bilan d'entrée et du bilan de sortie, aux crédits portés à titre budgétaire aux différents comptes ;
- **APPROUVER** le compte financier unique de l'exercice 2025 dressé conjointement par le président et le comptable public,
- **RECONNAITRE** la sincérité des restes à réaliser inscrits,
- **ARRETER** les résultats définitifs tels que résumés ci-dessus.

Le secrétaire de séance,



Chantal PASCARD

Pour extrait certifié conforme,

Le Président,


Hugues DAZARD



Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

002-2502023/1-20260615-20260006-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet 18/06/2026

Publication : 19/06/2026

Certifié par le Président

USESA CHÂTEAU- THIERRY - USESA - CA - 2025

I - INFORMATIONS GÉNÉRALES ET SYNTHÉTIQUES	I
PRÉSENTATION GÉNÉRALE DU COMPTE FINANCIER - VUE D'ENSEMBLE	A

Détermination du résultat cumulé à la fin de l'exercice N

			Investissement	Exploitation	Total cumulé
Recettes	Prévision budgétaire totale	A	18 742 076,84	4 947 172,51	23 689 249,35
	Recettes réalisées (1)	B	11 441 010,57	5 232 630,61	16 673 641,18
	Restes à réaliser	C	1 134 127,66	0,00	1 134 127,66
Dépenses	Autorisation budgétaire totale	D	16 884 571,98	6 918 822,96	23 803 394,94
	Dépenses réalisées (1)	E	10 827 850,40	2 934 697,34	13 762 547,74
	Restes à réaliser	F	2 217 612,94	0,00	2 217 612,94
Différences entre les titres et les mandats	Solde des réalisations de l'exercice (+/-)	G = B - E	613 160,17	2 297 933,27	2 911 093,44
Résultats antérieurs reportés	Résultats antérieurs reportés (+/-)	H	-1 857 504,86	1 971 650,45	114 145,59
Solde (investissement) ou résultat de clôture (exploitation)	Excédent / déficit	G + H	-1 244 344,69	4 269 583,72	3 025 239,03
Différences entre les restes à réaliser	Restes à réaliser (+/-)	I = C - F	-1 083 485,28	0,00	-1 083 485,28
Dépenses	Excédent / déficit	G + H + I	-2 327 829,97	4 269 583,72	1 941 753,75

(1) Les recettes réalisées et les dépenses réalisées concernent les opérations réelles et les opérations d'ordre



Eau Sud de l'Aisne



Siège social :
4 bis, avenue Gustave Eiffel
02400 CHÂTEAU-THIERRY

Tél. 03.23.71.02.80
contact.eau@usesa.fr

www.usesa.fr

SYNDICAT MIXTE FERMÉ
ADMINISTRATION PUBLIQUE GÉNÉRALE
SIRET : 200 093 847 00016

